

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour de juillet 2017, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs, Gaston Chenard, Pierre Després, Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de l'agente de bureau, Madame Linda Morin.

**Absents :** Madame Francine Morin, directrice générale & secrétaire trésorière et Monsieur Jocelyn Bernier, conseiller, ne peuvent assister à la présente séance.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2017-07-87      ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2017-07-88      NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

En l'absence de Madame Francine Morin, directrice générale, il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu que Madame Linda Morin agisse comme secrétaire d'assemblée.

**2017-07-89      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2017 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

**2017-07-90      APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter les comptes du mois de juin 2017 totalisant une

somme de trente-deux mille six dollars et soixante-dix-neuf sous (32 006,79 \$), pour la Municipalité, de cent trente-neuf dollars et douze sous ( 139,64 \$) pour le Centre de loisirs, de cinq mille quatre cent cinquante-trois dollars et quarante-et-un sous (5 453,41 \$) pour les travaux exécutés sur une portion du chemin de la Rivière Noire dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 juillet 2017

---

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

### **CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Monsieur Jules Soucy, directeur de l'École Secondaire Transcontinental, dans une lettre adressée à la Municipalité, fait un retour sur la « Collation des diplômes » qui s'est tenue samedi le 17 juin à l'église d'Estcourt.
  - La clientèle a reçu en totalité 4 000 \$ de bourses, ce montant augmentant d'année en année, au grand plaisir des boursiers.
    - Le récipiendaire de la bourse remise par la Municipalité de Saint-Athanase est Josef Ouellet pour avoir fait preuve de persévérance tout au long de son parcours scolaire.

- La direction et l'équipe-école remercient ce conseil car cette activité ne pourrait exister sans sa précieuse collaboration.

**AVIS DE MOTION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Le conseiller Monsieur Pierre Després de *Saint-Athanase*, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE TECQ 2014-2018**

Monsieur Gaston Chenard, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour des travaux de réfection du centre communautaire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**2017-07-91      ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2017-06-79 –  
ACCEPTATION DES MODALITÉS DU GUIDE –  
PROGRAMME TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité ne retient pas le projet de construction d'un garage municipal mais oriente plutôt son choix en faveur de travaux de réfection du centre communautaire;

Il est proposé par Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu d'annuler la résolution 2017-06-79 par laquelle la Municipalité acceptait les modalités du guide pour recevoir la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 portant sur le projet ci-haut cité.

**2017-07-92      ACCEPTATION DES MODALITÉS DU GUIDE POUR  
RECEVOIR LA CONTRIBUTION  
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE**

**LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES  
ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que :

- La municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018*
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014 ;

Il est en conséquence proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que :

- la municipalité de Saint-Athanase s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'organisation du territoire de la programmation de travaux considérée comme faisant partie intégrante de la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réels vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**2017-07-93     INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE 2017**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Gaston Chenard et unanimement résolu d'autoriser deux membres du personnel du bureau à participer au colloque de zone Bas-Saint-Laurent Ouest de l'ADMQ qui se tiendra à Saint-Honoré-de-Témiscouata, au Parc du Mont-Citadelle, le jeudi 7 septembre prochain. Le coût pour l'inscription est de cent trente-cinq dollars (135 \$).

**2017-07-94     BUDGET POUR ACHAT L'ACHAT DE FLEURS ET DE TERRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Daniel Parisien, horticulteur spécialisé, à procéder à l'achat de fleurs et de terre pour un montant de deux cent dollars (200 \$) qui serviront à fleurir les deux bacs appartenant à la Caisse des Champs et des Bois.

QUE ces bacs seront ainsi disposés : un au bureau de poste et l'autre à l'église.

**2017-07-95     SALAIRE DES OFFICIERS D'ÉLECTIONS**

ATTENDU QUE les officiers d'élections engagés lors des scrutins gagnent moins que le salaire minimum, le salaire étant décrété par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités ont le pouvoir d'augmenter les tarifs des rémunérations;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Athanase décrète les salaires suivants pour le personnel engagé lors des prochaines élections :

<i>Titres</i>	<i>Nbre d'employés</i>	<i>Salaire selon la Loi</i>	<i>Nbre d'h</i>	<i>Salaire horaire</i>	<i>Nouveau Salaire décrété</i>	<i>Pour la journée</i>
Scrutateur	3	119 \$	13	9,15 \$	12,25 \$	159,25 \$
Secrétaire d'un bureau de vote	3	87 \$	13	6,69 \$	11,25 \$	146,25 \$
Primo	1	94 \$	12	7,83 \$	11,85 \$	142,20 \$
Président table de vérification de l'identité des électeurs	0	119 \$	13	9,15 \$	11,85 \$	154,05 \$
Membre de la table de vérification	1	87 \$	13	6,69 \$	11,25 \$	146,25 \$
<b>TOTAL DE L'AUGMENTATION DE SALAIRE LE JOUR DU SCRUTIN : 405,95 \$</b>						

**Vote par anticipation**

PRIMO	1	80,00\$	9	8,89 \$	11,85 \$	106,65 \$
Membre de la table de vérification	1	74,00\$	9	8,22 \$	11,25 \$	101,25 \$
<b>TOTAL DE L'AUGMENTATION DE SALAIRE LE JOUR DU VOTE PAR ANTICIPATION : 53,90 \$</b>						

Il est également résolu que le salaire des officiers d'élections soit majoré du même montant que le salaire minimum pour les élections subséquentes à 2017.

**2017-07-96      ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle

proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres; Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que La municipalité de Saint-Athanase demande

**Au gouvernement du Québec:**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels
  
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

**RAPPORT DES ÉLU(E)S**

**DAVE LANDRY**      *Participation à l'AGA de la SADC qui s'est tenue à Saint-Louis-du-Ha! Ha! le 8 juin dernier.*  
*Participation à l'AGA de l'Association forestière du Bas-Laurentien à Lots-Renversés le 21 juin dernier.*

- Le conseiller fait le compte-rendu des rencontres auxquelles il a participé au cours du dernier mois.

**DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

- Un citoyen a adressé quelques questions aux membres du conseil et ce dernier a été satisfait des réponses reçues.

## **CLÔTURE**

A 20 h 38 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
Mme Linda Morin  
Secrétaire d'assemblée

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*